

Ce jourd'hui quinze vendémiaire septième année  
 républicaine à sept heures du soir pardevant moi Jacques  
 François Joseph Lefebvre agent municipal de Wizernes  
 est comparu en la maison commune Charles Étienne  
 benoit dufay manouvrier à Wizernes lequel assiste  
 de Charles Étienne benoit dufay âgé de cinquante  
 neuf ans gendre de ampetier et de Marie Cecile Joseph  
 dufusne âgé de quarante un an cultivateur, domicilié,  
 tous deux à Wizernes, m'a déclaré que Marie François  
 Joseph Waterloo son épouse en légitime mariage est  
 accouchée hier à deux heures après midi d'un enfant  
 femelle qu'il m'a présentée et auquel il a donné le  
 prénom de Marie Catherine Joseph d'après cette déclara-  
 tion que les assistans ont certifiée conforme à la

vérité et la reproduction qui m'a été faite  
 de l'enfant dénommé, j'ai rédigé le présent acte  
 en vertu des — pouvoirs à moi délégués et  
 ont les assistans signé avec moi le père ayant déclaré  
 ne savoir écrire de ce interpellé  
 fait en la maison commune de Wizernes, jour  
 mois et an que dessus.

C. B. dufay m. c. g. de Wizernes

J. Lefebvre

N.1798.10.6

N.07.VD.15

Ce jourd'hui quinze vendémiaire septième année  
républicaine à sept heures du soir pardevant moi Jacques  
François Joseph Lefebvre agent municipal de Wizernes  
est comparu en la maison commune Charles Étienne  
Benoît Dufay manouvrier à Wizernes lequel assisté  
de Charles Étienne Benoît Dufay âgé de cinquante  
neuf ans garde champêtre et de Marie Cecile Joseph  
Dufresne âgée de quarante un ans cultivatrice, domiciliés  
tous deux à Wizernes, m'a déclaré que Marie Françoise  
Joseph Waterlot son épouse en légitime mariage est  
accouchée hier à deux heures après midi d'un enfant  
femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le  
prénom de Marie Catherine Joseph, d'après cette déclara-  
tion que les assistans ont certifiée conforme à la  
vérité et la représen- tation qui m'a été faite  
de l'enfant dénommé , j'ai rédigé le présent acte  
en vertu des pouvoirs à moi délégués, et  
ont les assistans signé avec moi, le père ayant déclaré  
ne savoir écrire de ce interpellé  
fait en la maison commune de Wizernes, jour  
mois et an que dessus.

*c : b : dufay*

*m c j dufresne*

*j:f:j: lefebvre*